

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des Copropriétaires de la Résidence CAROL, situées Boulevard de Smet de Nayer 108 à 1090 BRUXELLES le mercredi 28 juillet 2021 à 18 heures 15 à la Taverne "LE BREUGHEL" – Place Cardinal Mercier 23 à 1090 BRUXELLES.

Présents et représentés : voir liste en annexe.

L'assemblée se déclare valablement constituée étant donné que...5...copropriétaires sur 11, représentant 41.5... quotités, sont présents ou valablement représentés.

L'assemblée examine, sous la présidence de ^{MR} SARAFIN, les divers points prévus à l'ordre du jour et repris dans la convocation du 12 juillet 2021, adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Vu l'AG de carence du 5 juillet 2021, le double quorum ne doit pas être atteint.

1. Rapport du syndic.

Monsieur ANNEET effectue un bref commentaire concernant les principaux faits qui se sont déroulés à l'immeuble depuis la dernière assemblée générale.

2. Présentation et approbation des comptes 2019 & 2020.

Monsieur ANNEET effectue un bref commentaire concernant les comptes des exercices 2019 & 2020.

Monsieur ANNEET demande l'approbation des comptes pour l'exercice 2019 & 2020.

A. L'assemblée *ne donne pas* les comptes de l'exercice 2019.

⇒ quotités ont voté positivement.

~~Etats~~ quotités ont voté négativement

⇒ quotités se sont abstenues

B. L'assemblée *ne donne pas* les comptes de l'exercice 2020.

⇒ quotités ont voté positivement.

~~Etats~~ quotités ont voté négativement

⇒ quotités se sont abstenues

3. Décharge au syndic :

L'assemblée ~~donne~~ décharge au syndic pour la gestion de l'exercice 2019 & 2020.
ne donne pas

⇒ quotités ont voté positivement

⇒ quotités ont voté négativement

⇒ quotités se sont abstenues

4. Travaux divers de maintenance et d'entretien.

Monsieur ANNEET demande à l'AG de lui communiquer les travaux divers de maintenance et d'entretiens.

Après échange de vues et discussions, l'assemblée décide :

- la non décision

⇒ quotités ont voté positivement

⇒ quotités ont voté négativement

⇒ quotités se sont abstenues

5. Examen des fournisseurs de la copropriété.

Monsieur ANNEET propose de conserver les fournisseurs actuels de l'immeuble

Après échange de vues et discussions, l'assemblée ~~marque accord sur ces propositions.~~

décide de ne pas intervenir

⇒ quotités ont voté positivement

⇒ quotités ont voté négativement

⇒ quotités se sont abstenues

6. Finances de l'immeuble : fonds de roulement – fonds de réserve. (Les comptes de l'exercice 2019 & 2020 servent de budget pour les exercices 2021 et 2020)

Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2021, les fonds de la copropriété s'établissent comme suit :

- ♦ Fonds de roulement : 2.000,00 euros
- ♦ Fonds de réserve : 17.916,02 euros

Il est rappelé les décisions de l'AG du 05/12/2013 :

- La dotation annuelle de 1000 euros pour le fonds de réserve
- L'appel de fonds de 3000 euros par trimestre pour l'ensemble des quotités
- La fin de l'exercice comptable est le 31/12 de chaque année.

Après échange de vues et discussions, l'assemblée décide.

par la notification

Quotités quotités ont voté positivement

⇒ quotités ont voté négativement

⇒ quotités se sont abstenues

7. Elections statutaires :

Syndic :

Monsieur ANNEET rappelle que son mandat arrive à terme.

Après échange de vues et discussions, l'assemblée :
*LOUIS-BESTIPI 505-164 - HONORAIRES 250 € (inclu
L'ACP pour la note des FRAIS EXCEPTIONNELS*

Quotités quotités ont voté positivement

⇒ quotités ont voté négativement

⇒ quotités se sont abstenues

Conseil de copropriété :

Après échange de vues et discussions et appel aux candidatures, le conseil de copropriété sera composé de :

• *MR SARAFIN*

• *MR HUMERES*

• *MR BEREZIZ*

Quotités quotités ont voté positivement.

⇒ quotités ont voté négativement

⇒ quotités se sont abstenues

[Signatures]

Vérificateur aux comptes :

Pour la vérification des comptes, l'assemblée désigne comme vérificateur aux comptes :

..... M^r SARAFI

..... quotités ont voté positivement

⇒ quotités ont voté négativement

⇒ quotités se sont abstenues

8. Divers

Après épuisement de l'ordre du jour, et étant donné que plus aucun intervenant ne demande la parole, la séance est levée à 12 heures 25.

Les copropriétaires encore présents signent le présent procès-verbal.

.....

Benoit ANNEET
Gérant

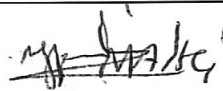
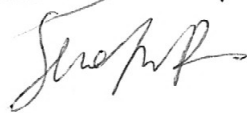
.....

.....

.....

.....

A

Nom	Quotité	Représentant	Signature	
BEELEN Laurent Bld De Smet De Nayer 108/8 1090 BRUXELLES 07	95			0001
BERESI Leticia Rue Frédéric Mohrfeld, 27 1090 BRUXELLES 9 10	105			0002
CEARS Didier Bld De Smet de Nayer 108 1090 BRUXELLES 9 04	85			0003
EFENDIC- MULIC Rue Révérend P. Pirée 22 1080 BRUXELLES 8 06	105			0004
HAZIAMEDOVIC-MULIC Bld De Smet de Nayer 108/7 1090 BRUXELLES 9 08	105			0005
HERROELEN Noordduinen 6 8670 KOKSIJDE 02	60			0006
MALKI Gaklin Bld De Smet de Nayer 108/4 1090 BRUXELLES 9 03	115			0007
MEHIC-MESAN Dedo Bld De Smet de Nayer 108 bt 10 1090 BRUXELLES 9 09	95	P		0008
SERAFIN-SERAFIN Bld De Smet de Nayer 108/2 1090 BRUXELLES 9 01	120	P		0009
SIPKA Natascha Avenue de Versailles, 54 1020 BRUXELLES 2 11	20			0010
VERSTRAETEN Bld De Smet de Nayer 108 1090 BRUXELLES 9 05	95	P		0011

BCE: 0537.580.928		Liste de présence		Date	28/07/2021
ACP CAROL		(05)		Page	2
Nom		Quotité	Représentant	Signature	
Total prop	11	15	1000	415	

[Signature]